



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE LIGNE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES AVEC KEPLER CHEUVREUX

Paris, le 21 novembre 2014 – NEOVACS (Alternext Paris : ALNEV), acteur majeur de la vaccination thérapeutique pour le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires, annonce la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2014, conformément à l'accord cadre ayant fait l'objet d'une publication récente.

Les fonds levés grâce à la ligne de financement serviront à financer la poursuite du développement des vaccins thérapeutiques de Néovacs, notamment une étude de Phase IIb de l'IFN α -Kinoïde dans le lupus et des projets précliniques, en plus des apports qui pourraient être réalisés dans le cadre d'accords de partenariat.

« Ce nouvel accord avec Kepler Cheuvreux nous permet d'assurer le financement de l'entreprise dans la durée, avec beaucoup de souplesse et en fonction de nos besoins réels. En effet, selon les accords que nous pourrons conclure avec des partenaires tant pour le TNF-Kinoïde que pour l'IFN α -Kinoïde, nos besoins de financement ne seront pas les mêmes ; d'où l'intérêt de diversifier les ressources de la Société au moyen d'outils flexibles dont nous ne ferons usage qu'en fonction de l'évolution de nos besoins » commente Miguel Sieler, Directeur Général de Néovacs.

Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire au cours des 12 prochains mois un nombre d'actions Néovacs permettant d'assurer un financement en fonds propres d'un montant égal à 7 millions d'euros, soit un nombre total indicatif d'actions égal à environ 2,15 millions représentant 9,9% du capital actuel de la Société¹, sous réserve que les conditions d'exercice définies par les parties soient respectées. Néovacs conserve ainsi la maîtrise du rythme de l'accompagnement financier offert par Kepler Cheuvreux.

Le prix d'émission des actions sera fonction du cours de bourse de Néovacs du moment, diminué d'une décote maximale de 7%. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux, qui intervient en tant qu'intermédiaire financier et qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.

A titre indicatif, dans l'hypothèse d'un financement en fonds propres d'un montant de 7 millions d'euros et d'un cours de 3,50 euros², un actionnaire détenant 1% du capital verrait sa participation passer à 0,91% du capital³.

¹ Sur la base d'un cours de 3,50 euros.

² Entraînant l'émission de 2.150.538 actions nouvelles

³ Sur la base des 21.819.310 actions composant le capital de Néovacs au 20 novembre 2014

Aux termes de l'accord conclu avec Kepler Cheuvreux, Néovacs aura en outre la possibilité, à compter du 20 novembre 2015 et sur une période de 18 mois, de faire appel à deux lignes de financement en fonds propres supplémentaires, chacune d'un montant de 6,5 millions d'euros, dans les mêmes conditions que la ligne de financement mise en place ce jour. Néovacs entend faire appel à ces lignes de financement uniquement dans la mesure où ses autres sources de financement s'avéreraient insuffisantes et dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Il est précisé qu'au 20 novembre 2014, la ligne de financement mise en place par Néovacs avec Kepler Cheuvreux en décembre 2013 a été intégralement utilisée.

A propos de NEOVACS

Fondée en 1993, Néovacs est devenu un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée au moins jusqu'en 2023 par 6 familles de brevets, Néovacs concentre ses efforts de développement clinique sur 2 vaccins thérapeutiques : le TNF-Kinoïde, pour le traitement des maladies auto-immunes médiées par le TNF comme la polyarthrite et la maladie de Crohn, et l'IFN α -Kinoïde pour le traitement du lupus. Néovacs réalise également des travaux précliniques sur l'IFN α -Kinoïde dans les infections virales chroniques, le VEGF-Kinoïde dans la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA) et le cancer (tumeurs solides), et sur l'IL-4 Kinoïde dans l'allergie. L'ambition de cette « approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. Néovacs est éligible au plan PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur NEOVACS, visitez le site web : www.neovacs.fr

Contacts

NEOVACS

Nathalie Trépo
+33 (0)1 53 10 93 00
ntrepo@neovacs.com

Presse – Communication Financière- Publicis

Stéphanie Tabouis
+33 (0) 1 44 82 46 35
stephanie.tabouis@consultants.publicis.fr

Kepler Cheuvreux

Thierry du Boislouveau
+41 22 994 1557
+33 (0)1 53 65 36 85
thierry.du-boislouveau@keplercf.com